

# Accord de partenariat de pêche CE/Mauritanie: possibilités de pêche et contrepartie financière du 18 novembre 2012 au 15 décembre 2014. Protocole

2012/0258(NLE) - 08/10/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 467 voix pour, 154 voix contre et 28 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la Mauritanie pour une période de deux ans.

Le Parlement **donne son approbation à la conclusion du protocole**, contre l'avis de sa commission au fond, estimant que ce dernier était plus durable et qu'il s'inscrivait mieux dans la logique de la nouvelle politique commune de la pêche.